

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 14 mai 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 94 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Marie-Christine CALATAYUD - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Bruno CHAIX - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Sandra DALBIN - Monique DAUBET-GRUNDLER - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Xavier MERY - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO-DURAND - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Yves BEAUVAL représenté par Jacques BESNAÏNOU - Mireille BENEDETTI représentée par Mireille BALOCCO - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Josiane FOINKINOS - Solange BIAGGI représentée par Monique CORDIER - Jean-Louis BONAN représenté par Andrée GROS - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Frédéric BOUSQUET représenté par René BACCINO - Valérie BOYER représentée par Frédéric DOURNAYAN - Laure-Agnès CARADEC représentée par Sandra DALBIN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Garo HOVSEPIAN - Sophie CELTON représentée par Georges ROSSO - Catherine CHAZEAU représentée par Christian AMIRATY - Gérard CHENOZ représenté par Michel AZOULAI - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Marie-Josée BATTISTA - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Anne DAURES représentée par Emilie DOURNAYAN - Jean-Claude DELAGE représenté par Frédéric COLLART - Dominique FLEURY VLASTO représentée par Claude VALLETTE - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Vincent GOMEZ représenté par Gérard POLIZZI - José GONZALEZ représenté par Jocelyne TRANI - Régine GOURDIN représentée par Lionel VALERI - Louisa HAMMOUCHE représentée par Roger RUZE - Michel ILLAC représenté par Martine MATTEI - Paule JOUVE représentée par Christian JAILLE - Nathalie LAINE représentée par Marlène PREVOST - Dany LAMY représenté par Jeanne MARTI - Marc LOPEZ représenté par Stéphane MARI - Laurence LUCCIONI représentée par Albert LAPEYRE - Patrick MAGRO représenté par André MOLINO - Hélène MARCHETTI représentée par Roland GIBERTI - Claudette MOMPRIVE représentée par Martine GOELZER - Virginie MONNET-CORTI représentée par Maxime TOMMASINI - Jérôme ORGEAS représenté par Jean-Pierre GIORGI - Patrick PADOVANI représenté par Richard FINDYKIAN - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Danielle MILON - Grégory PANAGOUDIS représenté par Guy MATTEONI - Didier PARAKIAN représenté par Josette VENTRE - Christyane PAUL représentée par Nathalie FEDI - Marc POGGIALE représenté par Christian PELLICANI - Muriel PRISCO représentée par Annie LEVY-MOZZICONACCI - Julien RAVIER représenté par Mireille BALLETTI - Stéphane RAVIER représenté par Sandra DUGUET - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Noro ISSAN-HAMADY - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Didier ZANINI - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Jean-Louis TIXIER représenté par Annie GRIGORIAN - Patrick VILORIA représenté par Jean ROATTA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Jean-Pierre BAUMANN - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Vincent COULOMB - Dominique DELOURS - Yann FARINA - Samia GHALI - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Bernard MARANDAT - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Richard MIRON - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Martine VASSAL - Karim ZERIBI.

Signé le 14 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 28 mai 2019

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

PROX 039-207/19/CT

■ Attribution d'une subvention à l'association CPIE Côte Provençale pour l'année 2019 - Approbation d'une convention DGPROP 19/17329/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) fixe les objectifs et les mesures en matière de prévention des déchets sur la période 2014-2020. Ce plan est renforcé par la loi n°2015-992 « transition énergétique pour la croissance verte » du 17 août 2015.

Le Conseil de Territoire Marseille Provence a délibéré le 7 février 2017 (PGD 001-447/17/CT) sur un « Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire » (CODEC) avec l'ADEME pour la période 2017-2019.

Ce CODEC, doté d'une subvention pour les 3 années de 450 k€, est la concrétisation de l'appel à projets « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage ». Il a pour objectif de développer une démarche participative de réduction et de valorisation des déchets dans une dynamique d'économie circulaire sur le territoire.

Le CPIE Côte Provençale a pour objectif d'agir pour promouvoir des comportements de citoyens responsables, actifs et respectueux de leur cadre de vie, en particulier en milieu scolaire.

Dans cette optique, l'association sollicite, le territoire Marseille Provence de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour l'obtention d'une subvention d'un montant de 4 200 euros pour créer et promouvoir des plages zéro déchet pastique en commençant par le site pilote de la Ciotat.

Présentation de l'action

Le CPIE développe le projet «Commerçants engagés pour des plages zéro déchet» afin de créer et promouvoir des plages zéro déchet plastique en commençant sur des sites pilotes : concrètement, il s'agit d'accompagner les restaurants et commerces de bouche situés à proximité des plages à prévenir la production de déchets notamment plastiques (vaisselle jetable) dans le cadre de leur vente de boissons et nourriture aux usagers des plages.

Le projet vise à la fois une meilleure connaissance des usages de la restauration nomade en termes d'utilisation et de production de déchets plastiques afin de proposer des solutions alternatives adaptées, et la co-construction d'un discours et argumentaire de sensibilisation dont les restaurateurs et commerçants deviendront ambassadeurs auprès de leurs clients pour promouvoir le concept de « Plage Zéro déchet ».

Différentes opérations de valorisation du projet auprès des habitants et des usagers des plages permettront de faire connaître et s'approprier le concept, en s'appuyant sur les collectifs et réseaux de ramasseurs de déchets du territoire, comme gage de visibilité et de pérennité du projet.

Les plages où les restaurateurs et commerçants se seront volontairement engagés dans le projet et dans un dispositif de réduction d'usage et/ou adoption d'alternatives à la vaisselle jetable en plastique se verront attribuer un label "Plage Zéro déchet plastique", décliné sous plusieurs supports de communication (panneaux, presse, événements ponctuels).

La méthodologie d'accompagnement des commerçants, la stratégie de communication et de sensibilisation développée avec les acteurs associatifs et institutionnels constitueront à la fin du projet une "boîte à outils" reproductible sur d'autres territoires de la Région.

Pour réaliser cette action de sensibilisation, l'Atelier Bleu-CPIE Côte Provençale bénéficie du soutien financier de la Région Sud et du soutien technique de la ville et des nombreux acteurs locaux impliqués dans des opérations de nettoyage de plage dont le collectif citoyen Déchet Zéro & co.

Signé le 14 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 28 mai 2019

Budget prévisionnel de l'action :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Achats	8 500 €	Autofinancement	9 460 €
Services extérieurs (locations, assurances...)	3 800 €	Subvention d'exploitation	37 840 €
Personnel	35 000 €	Dont Région	33 640 €
		Dont Territoire de Marseille- Provence	4 200 €
Total charges	47 300 €	Total Recettes	47 300 €

Pour la mise en œuvre de cette action, l'association sollicite le territoire Marseille Provence de la Métropole à hauteur de 4 200 €. Cette action s'inscrit dans le cadre du projet LIFE IP Smart Waste PACA/ LIFE16IPEFR005.

Il est proposé de répondre favorablement à cette demande de subvention.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de Territoire Marseille Provence n° PGD 001-447/17/CT du 7 février 2017 approuvant le Contrat Objectifs Déchets et Economie Circulaire avec l'ADEME.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que la sensibilisation des habitants à la pollution par les plastiques représente un enjeu pertinent pour la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Signé le 14 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 28 mai 2019

DELIBERE

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 4 200 euros à l'Association CPIE Côte Provençale.

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat, ci-annexée, conclue avec l'Association CPIE Côte Provençale.

Article 3 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à son application.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Collecte et Traitement des Déchets 2019 du Conseil de Territoire Marseille Provence – Chapitre 65 - Nature 65748 – Sous-Politique G140 – Fonction 7212.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC